



Assemblée générale

AG/SHC/3966

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission

41^e & 42^e séances – matin et après-midi

LA TROISIÈME COMMISSION ADOPTE UN TEXTE SUR LA LUTTE CONTRE LE « DÉNIGREMENT DES RELIGIONS »

Elle adopte au total seize projets de résolution, dont six à l'issue d'un vote

La Troisième Commission a adopté aujourd'hui 16 projets de résolution, dont l'un sur la lutte « contre le dénigrement des religions » par lequel l'Assemblée générale se déclarerait « profondément préoccupée par les représentations stéréotypées négatives des religions » et les manifestations d'intolérance et de discrimination à leur égard.

/...

Parmi les 16 projets de résolution adoptés aujourd'hui par la Troisième Commission, qui traite de questions sociales, humanitaires et culturelles, six l'ont été à l'issue d'un vote, comme celui relatif au droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

/...

Décisions sur les projets de résolution

/...

Aux termes du projet de résolution sur le « **droit du peuple palestinien à l'autodétermination** » ([A/C.3/64/L.56](#)), sans incidence budgétaire, adopté, lors d'un vote enregistré, à la demande d'Israël, par 171 voix pour, 6 voix contre (Israël, Îles Marshall, Palau, États-Unis, États fédérés de Micronésie, Nauru) et 5 abstentions (Botswana, Cameroun, Canada, Tonga, Vanuatu), l'Assemblée générale réaffirmerait le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à un État palestinien indépendant. Elle prierait instamment tous les États Membres ainsi que les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies de continuer à apporter soutien et aide au peuple palestinien en vue de la réalisation de son droit à l'autodétermination.

Explications de position

Le délégué de l'Égypte, qui avait présenté le projet de résolution, a déclaré qu'il espérait que les États enverraient un signal fort au peuple palestinien en adoptant cette résolution par consensus. Il a réaffirmé sa position en faveur d'un État indépendant et viable avec comme capitale Jérusalem-Est.

Le représentant des États-Unis a déclaré que son pays était en faveur de deux États vivant dans la paix et la sécurité. Les États-Unis sont l'un des plus grands donateurs pour appuyer le peuple palestinien, a-t-il dit, affirmant néanmoins que le texte était déséquilibré dans la mesure où il ne reconnaît pas que tous les États ont des obligations. En outre, il préjuge des résultats tels que le droit au retour et le statut de Jérusalem-Est. Le projet de résolution sape le rôle des Nations Unies, a-t-il ajouté.

La déléguée d'Israël a déclaré que le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, était à Washington D.C. cette semaine, et avait réitéré le désir d'Israël de reprendre les négociations. Il a appelé le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmud Abbas, à reprendre les pourparlers. En juin dernier, le Premier ministre israélien avait montré sa vision pour une paix véritable. Selon la représentante, un tel projet de résolution, aussi unilatéral, ne peut être source de progrès réels. Les progrès se font sur le terrain, grâce à des discussions bilatérales, a-t-elle ajouté. Ce texte, qui est désormais un modèle annuel, n'aborde pas la question de manière objective, a-t-elle estimé. Il ne mentionne pas, a-t-elle dit, la responsabilité des Palestiniens pour qu'ils respectent la sécurité d'Israël. Elle a appelé à la reprise des négociations qui pourraient porter les fruits de la paix.

Le délégué de l'Australie a déclaré que son pays avait voté en faveur du projet de résolution car il appuyait le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, ainsi que la solution de deux États. Il a invité les deux parties à reprendre les négociations. Il a dit que son pays avait appuyé la résolution jusqu'en 2004, mais que son pays s'était ensuite abstenu car il y était mentionné une référence à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur le mur de sécurité israélien. Désormais, l'Australie part du principe que l'avis de la CIJ était consultatif, et donc non contraignant.

Le représentant de l'Argentine a déclaré que le droit à l'autodétermination devait être conforme aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Concernant la question des Îles Malouines, il a dit que la résolution 2065 de l'Assemblée générale de même que les résolutions, du Comité de décolonisation, devaient être prises en compte et que le règlement de ce différend devait passer par des discussions bilatérales entre les deux pays que sont l'Argentine et le Royaume-Uni. Il a rappelé que les Îles Malouines et son espace maritime étaient occupés illégalement par le Royaume-Uni.

Le délégué de la République islamique d'Iran a mis l'accent sur les droits inaliénables du peuple palestinien et le retour des Palestiniens sur leur territoire.

Le délégué des États fédérés de Micronésie a dit être en faveur d'une solution de deux États et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Mais son pays ne peut pas accepter certains points du préambule car ils préjugent du résultat des négociations des deux parties. La résolution met en péril l'impartialité des Nations Unies, a-t-il dit. Il est aussi préoccupé par la mention de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

L'observatrice de la Palestine a exprimé sa gratitude aux États qui ont voté pour la résolution. Elle a souligné qu'un tel appui serait essentiel quand le jour viendra où les droits des Palestiniens seront concrétisés. Elle a dit que la déclaration d'Israël ne méritait pas de réponse. Il faut parler du droit négatif d'Israël, a-t-elle déclaré, ajoutant que le Gouvernement israélien refusait l'autodétermination. Cela est conforme à ses actes, a-t-elle dit, citant les colonies de peuplement ou le mur de séparation. Elle a assuré que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien n'était pas négociable. Avec la poursuite de la campagne des colonies de peuplement, que restera t-il à négocier, s'est-elle interrogée. Elle a demandé l'arrêt de ces colonies avant la reprise des négociations. Elle a relevé la dichotomie de la position américaine. D'un côté, a-t-elle dit, il y a leur vision d'un État indépendant, et, de l'autre, les États-Unis votent contre une résolution demandant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Elle a indiqué avoir espéré une évolution positive de la part de l'administration du Président américain Barack Obama. Elle a appelé les États-Unis à revoir leur position. Elle a également salué le vote positif de l'Australie.

/...

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel